

STATEMENT DISCOURS

SECRETARY
OF STATE
FOR EXTERNAL
AFFAIRS.

SECRÉTAIRE
D'ÉTAT AUX
AFFAIRES
EXTÉRIEURES.



85/19

DECLARATION DU CANADA SUR LE
«RENFORCEMENT DES REGLES DU JEU,
NOTAMMENT DANS LE DOMAINE
DES ECHANGES»

REUNION DES MINISTRES DES
PAYS MEMBRES DE L'OCDE
PARIS

LE 11 AVRIL 1985

Les pays représentés ici aujourd'hui ont la responsabilité de près des trois quarts des échanges mondiaux. Ils voient peser de graves menaces sur le système du commerce international. Ils devront donc unir leurs efforts pour relever les défis qui leur sont ainsi posés.

Depuis près de quatre décennies, nos pays oeuvrent à l'élaboration d'un système multilatéral ouvert d'échanges commerciaux, fondé sur l'Accord général sur les Tarifs douaniers et le Commerce (GATT). Durant ces années, chacun de nos pays a profité des principes fondamentaux de la non-discrimination et de la transparence. Les séries de négociations commerciales multilatérales auxquelles nous avons successivement procédé, ont permis de réduire substantiellement et, dans certains cas, d'éliminer les obstacles au commerce. Elles ont également rendu possible les augmentations spectaculaires des échanges mondiaux dont nous avons été témoins au fil des ans et qui, prises globalement, revêtent une importance capitale pour notre bien-être économique. Nous aurons bientôt mis en place toutes les mesures de libéralisation des échanges dont nous avons convenu au cours de la série de négociations commerciales multilatérales de Tokyo.

Cependant, nous sommes aujourd'hui confrontés à de graves pressions protectionnistes, qui viennent aggraver la persistance de hauts niveaux de chômage et d'importantes fluctuations des taux de change. Nous devons résister à ces pressions, sans quoi nous verrons s'accroître les rigidités structurelles, et les perspectives de notre objectif commun d'une croissance non-inflationniste durable seront compromises.

A cet égard, la publication de l'étude sur les "Coûts et avantages du protectionisme" montre combien les distortions engendrées par les mesures de protection sont coûteuses.

Le Canada est résolu à contrer les pressions protectionnistes et à démanteler les mesures qui restreignent les échanges ou qui en dénaturent les termes. L'année prochaine, les pays Membres de l'OCDE devraient poursuivre leurs efforts pour déterminer les mesures possibles de libéralisation des échanges.

L'amélioration des conditions d'accès des pays en développement, notamment des plus démunis, aux marchés de l'OCDE, devrait demeurer une haute priorité. Le gouvernement

canadien a récemment décidé de prolonger pour une nouvelle période de 10 ans ainsi que d'améliorer l'application de son tarif préférentiel général.

Les Membres de l'Organisation ont reconnu, l'an dernier, qu'une nouvelle série de négociations commerciales multilatérales (NCM), menées sous les auspices du GATT, serait déterminante pour le renforcement du système multilatéral des échanges. Depuis, nous nous sommes tous déclarés favorables au lancement d'une nouvelle série de NCM. D'ailleurs, seul un engagement sans équivoque des pays de l'OCDE en faveur d'une nouvelle série de négociations, permettra de concentrer les énergies nécessaires pour résister aux pressions protectionnistes, conformément aux engagements pris lors de précédentes réunions ministérielles.

Le Canada estime que les milieux d'affaires se fieraient davantage à la capacité des gouvernements de gérer le système des échanges si le pays Membres de l'OCDE arrêtaient la date du lancement officiel d'une nouvelle série de négociations commerciales multilatérales. Un engagement de ce type donnerait l'impulsion initiale aux importants travaux préparatoires qui doivent être entrepris, tant au niveau international qu'au niveau national. La régénération du système des échanges est maintenant une tâche urgente. Nous sommes, par conséquent, favorables à l'ouverture officielle d'une nouvelle série de négociations au début de 1986.

Les pays de l'OCDE doivent être conscients de la nécessité de dégager un consensus international en faveur d'une nouvelle série de NCM, à laquelle participeraient les pays en développement. Le Canada a déjà engagé une suite de rencontres avec ces pays pour discuter de la nouvelle série de NCM; ceux-ci lui ont clairement indiqué qu'ils étaient favorables à ces nouvelles NCM dans la mesure où nous pourrions nous montrer réceptifs à leurs sensibilités.

L'ordre du jour des nouvelles négociations devra refléter les intérêts de tous les participants. Le calendrier de ces négociations, leurs objectifs et les procédures devraient être soumis à l'étude d'un comité préparatoire des parties contractantes du GATT, dont nous proposons la création officielle cet été.

Nous devons consacrer notre attention aux questions sur lesquelles il n'a pas été possible de parvenir à un accord lors des négociations de Tokyo. Ce sont des questions dont on n'a pas fini de débattre et auxquelles les règles du GATT n'ont pas encore apporté la solution appropriée.

Durant la période précédant les nouvelles négociations, les travaux de l'OCDE concernant les sujets de préoccupation immédiate, devraient être intensifiés. Les problèmes actuels dans le domaine des échanges agricoles sont graves. Il faudra que les dirigeants politiques fassent preuve de détermination pour que soient adoptées et mises en oeuvre les nouvelles orientations requises. Nous devrions continuer à souligner l'importance des travaux en cours dans l'Organisation sur les questions relatives aux échanges agricoles.

Nous devrions également achever les travaux, commencés en 1982, sur une nouvelle libéralisation du commerce des produits de la pêche.

Nous saluons les activités menées par l'Organisation dans le domaine des échanges de haute technologie. Le Canada appuie totalement les travaux en cours sur l'accès aux marchés réservés aux produits de haute technologie et sur les transferts de technologie.

Nous voudrions également souligner l'importance des travaux de l'OCDE sur les échanges relatifs aux services, ainsi que la nécessité d'accroître les efforts dans ce domaine. Nous sommes naturellement heureux de souscrire à la Déclaration sur les flux transfrontières de données. Cette Déclaration permettra de donner certaines assurances dans un domaine dont l'importance est décisive pour l'exploitation commerciale des technologies de l'information, et fournir des lignes directrices utiles aux gouvernements qui doivent élaborer des politiques dans ce domaine.

Enfin, le Canada est encouragé par les progrès réalisés en ce qui concerne les règles de transparence et de discipline applicables à l'utilisation des crédits mixtes et du financement associé. Le Canada souhaite réduire au minimum et, finalement, éliminer les effets de distortion du commerce que provoquent les subventions. En particulier, le Canada appuie fermement le train de mesures en cours d'élaboration, destinées à accroître la transparence et la discipline, et il espère qu'elles seront mises en oeuvre aussitôt que possible. Le Canada estime que ces mesures auraient dû aller plus loin en ce qui concerne la discipline, en proposant une augmentation importante de l'élément de subvention minimal; il continuera donc à oeuvrer dans ce sens. Tant que cet objectif n'aura pas été atteint, nous sommes résolus à assurer à nos exportateurs des conditions d'accès au financement qui leur permettent de demeurer concurrentiels sur les marchés mondiaux.